

PARC NATIONAL DE TAI (Côte d'Ivoire)

Principales pressions :

- Exploitation des ressources forestières
- Braconnage

Principales menaces: Pression démographique

Superficie : 536 700 ha

Catégorie IUCN : II

Label International : Patrimoine Mondial, MAB

1- Contexte Où en est-on ?

Acte de création : crée par décret n° 72-544 du 28 août 1972

Raisons de classement :

Conservation de la biodiversité avec un accent particuliers sur les espèces endémiques ou rares (céphalophe de Jentink, cercopithèque Diane, hippopotame pygmée, éléphant de forêt).

Propriété foncier : Etat

Institution de Gestion :

Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)

Projets en cours sur le bien naturel :

- Projet d'habituation des chimpanzés
- Projet de recherche sur les singes (TMP) et les chimpanzés (TCP)
- Mise en place d'infrastructures et de service pour le développement de l'écotourisme

Limites du Bien Naturel :

La limite de l'aire protégée est connue des autorités de gestion et des résidents et est correctement matérialisée.

Le règlement du bien naturel :

Il existe un règlement intérieur inspiré du décret de création dans lequel les activités autorisées (tourisme de vision, recherche, récréation) et proscrites (toute autre activité humaine) sont clairement définies.

L'application de la loi :

Le personnel dispose de toutes les compétences/ressources nécessaires pour faire appliquer les règles de droit et le règlement de l'aire protégée. Mais ces règles ne sont pas appliquées correctement et systématiquement ce qui fait que les règlements ne sont pas suivis sur le terrain.

Inventaires des ressources :

L'information disponible sur les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles de l'aire protégée suffit aux activités de planification et de prise de décision et le travail de recherche est assez bien assuré. Ces données sont effectivement utilisées par les gestionnaires au moment de leur planification des activités de gestion.

Objectifs actuels de gestion :

- Conserver la biodiversité
- Améliorer les conditions de vie des populations locales

Configuration du bien naturel :

La configuration de l'aire protégée est particulièrement propice à l'atteinte de ses objectifs majeurs de gestion.

Plan de gestion :

Le bien dispose d'un plan de gestion approuvé en 2006 et en cours de mise en œuvre jusqu'en 2015.

Plan de travail :

Un plan de travail existe, les activités (aménagement, suivi écologique, sensibilisation des communautés locales etc.) sont suivies sur la base des objectifs de ce plan et toutes les activités prévues ou presque sont menées à terme.

Suivi-évaluation :

Un système de suivi-évaluation des activités existe mais pourrait être amélioré. En effet, ce système ne prend pas en compte le suivi du résultat de la conservation de toutes les valeurs essentielles du site.

2- Planification

A quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion :

- Conserver la biodiversité
- Améliorer les conditions de vie des populations locales

Configuration du bien naturel :

La configuration de l'aire protégée est particulièrement n'est pas une entrave à l'atteinte des objectifs de l'aire protégée.

Plan de gestion :

Il existe un plan de gestion en cours de mise en œuvre.

Plan de travail :

Un plan de travail existe.

Suivi-évaluation :

Il n'y a pas d'indicateur de suivi évaluation des impacts des activités de gestion menées.

3- Intrants De quoi a-t-on besoin ?

Moyens humains : 80 employés permanents répartis au niveau des différents secteurs du parc.

Recherche :

Deux projets de recherche sur les primates sont en cours sur le site.

Moyens financiers :

Le financement des activités est principalement assuré par les partenaires suivants : KfW, GTZ, WWF, WCF

4- Processus de gestion Comment s'y prend-on ?

Gestion des ressources naturelles :

Le suivi de la dynamique de l'habitat et de la faune sont régulièrement réalisés. Les résultats sont utilisés pour fixer les priorités de gestion (surveillance, aménagement etc.).

Gestion du personnel :

La gestion du personnel est adéquate et permet d'atteindre les objectifs majeurs de gestion. Le personnel bénéficie parfois de formation liées aux besoins de gestion du site. Par contre, les performances du personnel ne sont pas évaluées.

Gestion du budget :

La gestion du budget est adéquate, transparente et soutient l'efficacité de la gestion de l'aire protégée.

Infrastructures et équipement :

Il existe des infrastructures (bâtiments, salle de conférence etc.) et des équipements (véhicules, matériel de terrain) adéquats et sont très bien entretenus.

Education et sensibilisation

Il y a un programme planifié d'éducation et de sensibilisation en phase avec les objectifs et besoins du bien. Des réunions de sensibilisation sont régulièrement organisées dans les villages périphériques. Des séances d'éducation environnementale sont organisées dans les écoles. Mais, l'impact de ses actions est encore faible.

Interaction avec les utilisateurs des terroirs voisins (public et privé) :

Il y a des contacts réguliers entre les utilisateurs publics ou privés des sols avoisinants de l'aire protégée et une coopération régulière en matière de gestion. Il

existe un partenariat public-privé dans le secteur du tourisme.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion du bien :

Les communautés locales participent aux discussions concernant la gestion, mais ne participent pas à la prise de décision.

Tourisme :

Les potentialités touristiques sont importantes : ballade en pirogue, points d'observation ornithologique, visite site sacré (mont Niénokoué). Il existe également des réceptifs pour l'accueil et l'hébergement des touristes tel que l'Ecotel Touraco.

5- Résultats Qu'a-t-on réalisé ? qu'est ce qui a changé ?

Accueil visiteurs :

Les installations et services pour visiteurs sont adaptés aux niveaux d'affluence actuelle, mais pourraient être améliorés.

Droits et taxes :

Il existe des droits et taxes d'entrée qui contribuent à soutenir le bien.

Etats des lieux :

La biodiversité et les valeurs écologiques et culturelles sont sévèrement dégradées.

Accès :

Les systèmes de protection permettent un contrôle efficace de l'accès et de l'utilisation des ressources du bien.

Retombées économiques pour les communautés :

L'existence du bien a entraîné quelques avantages pour les communautés locales, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'aire protégée (emplois). Cependant la pérennité de ces emplois est compromise lorsque les partenaires se retireront.